

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITÉ PARIS 7

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1, D.613-3 et D.613-6 ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2014 relatif à l'accréditation de l'Université Paris 7 l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. BAKARY FINABA KEITA, né le 18 mars 1984 à MANDIANA (GUINEE) en vue de son inscription au Master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER Sciences, Technologies, Santé, Mention Informatique, spécialité Ingénierie des algorithmes et des programmes**

mention passable

est délivré à **M. BAKARY FINABA KEITA**

au titre de l'année universitaire 2017-2018

et confère le **grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.



**COMMISSION NATIONALE
RECONNAISSANCE - EQUIVALENCE
DES GRADES UNIVERSITAIRES
DIPLOMES ET TITRES**
SECRETARIAT PERMANENT
Copie certifiée conforme à l'original
Conakry le: ...05/03/2019



Fait le 3 avril 2019

Le titulaire

N° **PARVII 14192567**
/2019201704919

La Présidente

Christine CLERICI

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Gilles PECOUT

M. Mamadou Cellou BAH
Tél: (00224) 628 19 05 60